

ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.
Et chez MM. Bresson et Bourgoïn, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
PRIX
16 francs pour 3 mois
32 francs pour 6 mois
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e étage.

Lyon, 17 août.

Il fait beau entendre le juste-milieu se moquer de nos utopies républicaines ! Nous voudrions bien qu'il nous exposât aujourd'hui ses théories de gouvernement, nous verrions lequel des deux partis se paie de mots et flotte dans le vide.

Demandez aux fortes têtes de la doctrine où sont maintenant ces systèmes de la restauration importés d'Angleterre qui firent la fortune du *Globe*.

L'irresponsabilité royale ? — Qui est-ce qui pourrait y songer après l'attentat commis contre Charles X par les 221, au mépris de la charte de 1814 ? Qui est-ce qui oserait en parler après les déclarations solennelles de Louis-Philippe et son sujet M. Thiers ? On serait bien venu vraiment à disputer au roi la gloire d'un système qu'il se vante partout d'avoir inventé et qu'il soutient comme sien à travers les mutations des ministres, ses commis !

L'équilibre des trois pouvoirs ? — Y a-t-il trois pouvoirs ? Nous n'en connaissons qu'un, la royauté. La chambre des pairs est faite par le roi, qui la tient dans sa main. Et d'ailleurs la chambre des pairs sans hérédité n'est rien aux yeux des partisans du système anglais. — Voilà pourquoi les doctrinaires poussaient de si lamentables cris lorsque la chambre des députés, dominée par les mandats impératifs des électeurs, brisa brutalement ce ressort essentiel de tout gouvernement régulier. Voilà pourquoi on garde toujours la secrète espérance de revenir sur le vote malheureux de 1831. — Nous verrons. Mais en attendant, il n'y a pas dans l'état de pouvoir aristocratique comme le veut la théorie doctrinaire.

La chambre des députés ? — Est-ce un pouvoir ? Laissons là les mystères fort peu cachés de sa formation, qui en donnent d'avance un bon tiers au gouvernement quel qu'il soit ; la chambre des députés ne peut lutter contre un ministère sans risquer de porter à la royauté des coups dangereux. Cette chambre sait bien que les volontés ministérielles ne sont que les volontés royales, elle ne peut s'attaquer aux unes sans toucher les autres, et le jour où une majorité arriverait avec la résolution arrêtée de renverser un ministère, cette majorité culbuterait sciemment la monarchie. Ainsi, quand la chambre des députés aura recouqué l'indépendance de son mandat, elle sera républicaine. Mais en attendant il ne faut pas la compter pour quelque chose dans la machine monarchique.

Ainsi, quand notre pauvre juste-milieu provincial se vante de posséder la monarchie représentative dont on a fait tant de bruit sous la restauration, il s'abuse grossièrement. Il n'y a pas de représentation dans la monarchie, il y a un roi et une police. Voilà tout.

A vrai dire, nous l'avions imaginée autrement après juillet. C'était une bête.

Le juste-milieu nous parle aussi beaucoup d'ordre, de paix, de prospérité commerciale, comme si tout cela se trouvait exclusivement dans son système de gouvernement.

INVENTAIRE DE L'ENTHOUSIASME UNANIME

QUI ATTEND LA ROYAUTE DE NOTRE CHOIX, A SA PROCHAINE TOURNÉE DANS LES DÉPARTEMENTS.

Bon voyage !

Lettre d'un préfet au ministre de l'intérieur.

Monseigneur,
Par votre dépêche télégraphique en date du 10 de ce mois et inscrite sous le n° 666,666,666, soixante-sixième registre, sixième série de cette année, vous me demandez les renseignements les plus précis sur l'état moral de mon département. J'ai déjà eu l'honneur de vous donner une statistique extrêmement claire, d'après la méthode de M. Charles Dupin, de ce qu'on appelle la classe électorale. J'ai eu soin d'y marquer par autant de couleurs différentes le peu de nuances qui se remarquent dans l'opinion politique de cette classe. Quand je dis le peu, c'est qu'en effet mon département, je puis le dire avec un légitime orgueil, est un de ceux où règne la plus parfaite conformité d'opinion. C'est à peine si, à l'heure qu'il est, on y trouverait plus de deux cent douze à deux cent treize partis, à commencer par les partisans de Napoléon I^{er} et à finir par les partisans de Rosolin dernier. Louis-Philippe lui-même n'y compte pas plus de dix-huit espèces de souteneurs, depuis le philippiste qui tient à sa majesté par affection et par bureau de tabac, jusqu'au Tamerlan qui y tient par fanatisme et par poignée de main. Comme vous le voyez, Monseigneur, c'est une très-touillante unanimité, et cela fait bien l'éloge du système conciliateur qui, en trois années seulement, est parvenu à rallier ainsi la population, et à confondre toutes les passions politiques dans une douce communauté d'idées et de sentiments. Hé bien ! plus cela va, plus cette unanimité augmente.
Or, il est à présumer que mes quatre-vingt-cinq confrères, les autres préfets des départements, n'ont pas pu vous donner d'aussi bons renseignements que les miens sur les populations qui ont le bonheur d'être conciliées par eux, car vous n'avez pas jugé à propos de dissoudre la chambre et de courir les chances de nouvelles élections.

L'ordre dont nous avons joui au sein des innombrables émeutes qui se succèdent depuis trois ans, est quelque chose de très-facile à égaler, quelque pitoyable gouvernement qui succède à celui-ci.

La paix, avec cette perspective continuelle de bouleversements intérieurs et de changements de régime qui inquiète sans cesse le juste-milieu, quoi qu'il en dise, est une tranquillité dont on trouverait sans doute au moins l'équivalent sous la république.

La prospérité commerciale ; — à la vérité, comme la consommation s'était presque entièrement arrêtée pendant deux ans, comme finalement il faut bien qu'on s'habille et qu'on se nourrisse, nous ne pensons pas que la royauté puisse tirer une grande gloire de ce que nous achetons des chemises à nos enfants et des schalls à nos femmes. On portera encore des schalls et des chemises sous la république. La vraie question serait de savoir ce que le gouvernement a fait *activement* pour seconder l'industrie et encourager la production. — Ce compte-là est bientôt réglé, et le parti républicain, le seul qui ait poussé le pouvoir à quelques réformes financières, comme par exemple sur l'amortissement, serait bien malheureux s'il ne se servait pas de la puissance de fait, quand il l'aura, pour appliquer ses vues économiques.

Nous nous engageons à démontrer comment l'ordre, la paix et la prospérité financière doivent naître du principe républicain. Mais nous voudrions que le juste-milieu, argumentant contre l'expérience de ces trois années, nous prouvât que tout cela est invinciblement lié à la forme monarchique.

En attendant, nous nous permettrons de lui dire qu'il n'a pour théories qu'un cliquetis de mots vides de sens.

Les journaux de Châlons-sur-Saône et de Dijon nous apprennent que partout sur son passage M. Granier a été accueilli par les plus vives et les plus nombreuses sympathies. La mesure prise par M. Vachou, causait généralement une indignation profonde, et les patriotes irrités de cette débauche de vengeance, consolaient M. Granier en lui faisant espérer, au nom du pays, que sa détention n'atteindrait peut-être pas au terme de sa durée ; car le trône est moins solide que les prisons royales.

Avenir des deux Principes.

« Il n'y a pas de principes républicains, dit le *juste-milieu*, il n'y a que des républicains, et si nous pouvions voir la fin des républicains actuels, l'anéantissement du parti qui aujourd'hui lutte contre nous, la république serait morte à jamais. Gagnons donc du temps, le temps suffit pour épuiser les partis las de combattre, et quand les partis auront expiré, il ne faudra pas moins qu'une révolution nouvelle pour donner le jour à de nouvelles factions. » Voilà le dernier mot des chefs du *juste-milieu*. Ceux-là conviennent au moins, non-seulement de l'existence de la république militante dans l'état, mais encore de l'attitude imposante et redoutable qu'elle a prise, en sorte, voyez-vous, que ce n'est plus un échec reçu sur la place publique qui pourrait amener le terme de cette faction démocratique, mais le temps, le temps seul et une immense prospérité matérielle pour séparer le peuple de ses réformateurs. Oui, nous convenons de notre

Quoiqu'il en soit, Monseigneur, votre demande avait un second but ; c'était de connaître quelles chances d'acclamations sa majesté rencontrerait dans mon département, en cas qu'elle se décidât à l'honneur de sa présence ainsi qu'elle en a le projet.

Voici donc ce que je pense sur ce point :

Le mobilier de l'enthousiasme appartenant à chaque mairie, se compose :

1^o De trois douzaines de lampions, terme moyen. Par malheur, il n'y a ni suif, ni mèche, et les conseils municipaux se refusent à voter des fonds pour en acheter. Si donc vous tenez à ce que sa majesté reçoive une réception brillante, je crois que vous ferez bien de nous envoyer directement de Paris, et au frais de l'état, du suif et du coton en quantité suffisante.

2^o D'un ancien buste de Socrate ou de tout autre ancien, qui a servi dans le temps à représenter Napoléon, et qu'au moyen de deux favoris et d'un toupet en plâtre, on pourrait accommoder d'une manière assez agréable à la ressemblance de S. M., surtout si on était la couronne de lauriers dont on l'avait coiffé dans le principe.

3^o D'un arc de triomphe en papier et en fil d'archal, ledit objet vieux et démantibulé, à force de services, mais qu'au moyen de clous, de colle et de papier gris, on pourrait rafistoler pour cette fois encore. Il n'y aurait qu'à changer les inscriptions, et à remplacer ces mots : *Au grand vainqueur d'Austerlitz et de Marengo !* par ceux-ci : *Au grand vainqueur de l'Hydre de l'Anarchie !*

4^o D'un transparent en vers latins en l'honneur du gouvernement ou plutôt des gouvernements. Il ne s'agirait que de mettre le nom de S. M. dans la gaine destinée à le recevoir.

5^o De plusieurs mouchoirs de poche blancs, destinés à être agités en l'air sur le passage de S. M., du haut des fenêtres de la mairie, par les épouses bien pensantes des autorités constituées de l'endroit. Lesdits mouchoirs sont un peu sales, mais les rois n'y regardent pas de si près.

6^o De quinze polissons de neuf à quatorze ans, chargés de crier

côté qu'avec une administration populaire, si cela est possible avec la dynastie, le régime aurait quelques chances de durée de plus ; nous avons toujours compté à la fois sur l'excellence de nos principes, et sur les fautes forcées d'un pouvoir défectueux dans sa constitution, pour arriver au triomphe de notre système. Il est certain que plus ses fautes seront nombreuses, plus les vices de la forme apparaîtront à tous les yeux, et plus aussi nos doctrines trouveront de facilité à s'emparer de l'opinion générale ; mais peu importe une telle considération pour nous. Nous avons la conviction de voir tôt ou tard le règne complet de la démocratie, sans aristocratie, sans privilège, sans condition exceptionnelle, et c'est aussi le temps qu'on veut nous opposer, que nous invoquons à notre tour. Si l'on a enfin la franchise d'avouer que nous sommes puissants, il est clair que ce n'est pas absolument par les forces numériques et dévouées qui nous environnent, mais aussi par la vérité de nos principes qui sont venus au monde avant nous et ne mourront pas avec nous.

Le juste-milieu, apparemment, comprend le progrès d'une assez risible manière. Nous ne connaissons pas un publiciste qui, comme lui, l'ait encore expliqué à reculons. Le progrès est toujours l'avenir ; or, l'avenir ou le temps appartient évidemment à ceux qui l'appellent et non à ceux qui le renient. Avons-nous reculé depuis 89, en fait d'idées politiques, morales et économiques ? Quoique la forme républicaine ait disparu après avoir été reconnue de la France et du monde entier, ce n'est pas une raison pour croire que les principes démocratiques aient subi le même sort. Nous nous sommes arrêtés, nous avons rétrogradé, il est vrai, à la surface, mais quel est l'esprit ignare qui oserait avancer que nous n'avons pas bouleversé le fond ? Notre halte a été l'accident d'une sublime, d'une folle gloire. Ses conséquences, nous les supportons aujourd'hui ; mais le génie social ne s'est pas étouffé sous le poids de l'empire et de la monarchie constitutionnelle ; ce sont deux épreuves de plus de deux faits divers, nécessaires peut-être et destinées à hâter la marche des doctrines révolutionnaires.

A toutes les époques de rivalité politique le pouvoir a traité ses ennemis de factions anarchiques ; la tactique est vieille et usée. Elle est absurde en 1833 dans une société comme la nôtre, et nous avançons qu'il est impossible qu'il y ait des factions en France, à moins que ces factions ne reposent sur des principes dont la supériorité n'est contestée que par des intérêts privilégiés. Alors le mot de faction tombe de lui-même, car on entend ordinairement par là les ennemis de la société entière et non du gouvernement seul. Pour en donner un exemple, nous ne serions pas obligés de remonter bien haut ; il existait il y a deux ans à Paris un journal napoléonien intitulé *la Révolution*, eh bien ! y avait-il rien de moins dangereux que cette publication dont le contre-sens n'a produit que le ridicule et la ruine de Joseph Bonaparte auquel une douzaine d'intrigants extorquait des fonds venus d'Amérique tout exprès pour exciter la risée publique et faire éclater l'impuissance des factions. Le mobile des factions est une passion particulière, anti-sociale, qui ne s'accomode pas plus du régime que de la nationalité, c'est enfin une conspiration telle qu'on en voit souvent sous les monarchies absolues organisée dans le dessein de transpor-

vive le ROA, moyennant soixante-et-quinze centimes par jour, et la nourriture.

Tels sont, Monseigneur, les principaux éléments d'enthousiasme que j'ai à vous offrir. Quant au reste des habitants, il n'y faut pas compter. Il sont tous plus ou moins dévoués au roi de leur choix, il n'y a pas de doute ; mais c'est un dévouement rentré, un dévouement en dedans. Ces gens-là aiment la royauté comme on hait autre chose. Enfin, on peut dire avec vérité qu'il n'y aura qu'une voix pour elle, ce sera celle du garde champêtre. Mais je ne doute pas que la royauté trouve cela suffisant. Une royauté populaire doit savoir se contenter de peu, même en fait d'enthousiasme. L'habitude au surplus est une seconde nature.

Que si vous pensez que ces ressources locales ne peuvent pas suffire, je vous engage, Monseigneur, à faire accompagner S. M. par la même bande de vociférateurs qui la suivaient à cet effet sur toute la ligne des boulevards, à la revue du 28 juillet. Ces hommes seraient apostés de distance en distance, sur toute la route que devrait parcourir la royauté, de la même manière que les relais de chevaux. Le *Charivari* donnait même sur ce point un conseil qui, pour être perfide, n'en était pas moins sage. Ce conseil consistait à engager le gouvernement à munir chacun de ces hommes de dix chats et dix chiens. Quand la royauté serait passée devant un de ces groupes, les hommes eussent marché sur la patte des chats et attaché un sabot à la queue des chiens. Les chats eussent miaulé, les chiens eussent aboyé, les hommes eussent crié vive le Roà ! Cela eût fait un gâchis de vociférations dont l'ensemble eût pu être traduit très-naturellement en concert de félicitations, d'acclamations, de bénédictions pour la royauté de leur choix.

Si ce projet vous paraissait praticable, malgré son impure origine, il ne s'agirait que d'adjoindre à la bande des boulevards tous les condamnés civils non encore libérés qui seraient disposés à crier vive le Roà. On en trouverait peut-être quelques-uns, en leur promettant leur grâce pleine et entière. Agréez, Monseigneur, etc.

UN PRÉFET DE L'OUEST qui n'a pas encore été dévoré par les hannetons mal pensants. (Caricature.)

ter la couronne d'une tête à l'autre et dont le peuple s'émue à peine, puisqu'il n'est pas question de lui. Nous croyons en effet que pour ces factions-là le temps fournit un grand remède. Un vieux personnel de monarchie repose toujours sur une puissance morale qu'il n'est pas possible de renverser. Il eût été plus facile sans doute au régent de se substituer despotiquement au petit Louis XV, qu'il ne l'était au fils du régent de remplacer le triomphateur de Fontenoy après 32 ans de règne.

Mais il ne s'agit pas ici d'une conspiration à la russe ou à la turque. Ces partis politiques auxquels on prodigue si calomnieusement les noms de factions, sont les représentants de la classe la plus nombreuse du pays. Ce n'est pas au nom d'un citoyen ou d'un prince qu'ils publient en France cent journaux dont les théories s'appuient sur les intérêts populaires. C'est au nom du progrès, de la morale, de la raison, que ces partis viennent s'offrir à la haine et à la vengeance du régime de fait qu'ils attaquent. Pour combattre si long-temps à découvert et avec tant d'énergie, il faut avouer qu'une passion personnelle ou un intérêt particulier ne sauraient être des moteurs suffisants, et qu'il y a bien là une vraie passion du bien social que le juste-milieu ne comprend pas, parce qu'il n'en est pas susceptible.

Ce n'est pas la presse seule qui entretient cette immense faction nationale, c'est avec elle une partie de cet ordre politique et exceptionnel qui a senti que ce n'était pas pour elle exclusivement qu'elle avait conquis et défendait ses franchises, mais aussi pour les ordres inférieurs de la société qui les réclament. Cette partie sait bien qu'il faut descendre l'échelle jusqu'à la terre d'où le principe est sorti.

Que le juste-milieu prenne garde de prodiguer si libéralement ses apostrophes véhémentes aux agitateurs et aux anarchistes, car avant peu il sera forcé de se révolter contre la nation entière devenue conspiratrice. Nous l'avons dit : la réforme ne s'agit pas seulement à Paris dans les clubs de cette malheureuse association des droits de l'homme à laquelle on essaye d'enlever un droit formellement écrit, mais l'esprit révolutionnaire éclate à la fois en province, dans toutes les sociétés légales ou extra-légales. Si le gouvernement était pressé de recevoir des renseignements précis à cet égard, cela ne tient qu'à lui. Au lieu de nous faire attendre jusqu'à la dernière extrémité, la mise à exécution de la loi départementale, qu'il convoque dès ce moment les collèges électoraux, et il apprendra bientôt que l'anarchie est tout aussi flagrante dans la classe des bourgeois aristocrates, que dans la rue et les salons des journalistes.

Que l'on refuse maintenant à notre parti des principes pour lesquels tout un pays s'ébranle et se passionne, nous nous en inquiétons fort peu et nous permettons au juste-milieu d'être absurde jusqu'à la fin.

Si le pouvoir osait exterminer la presse et les journalistes eux-mêmes par des déportations ou des exécutions générales, ainsi que tous les chefs des partis électoraux et des clubs anti-constitutionnels, les républicains ne tomberaient pas pour cela, car ils ne vivent que par leurs principes. Ils ont poussé des racines profondes qu'un volcan universel parviendrait seul à extirper du sol. Ce sol est empreint de la démocratie la plus vivace, et chaque goutte de sang ne servirait qu'à le féconder. Voyez : la Pologne vit encore malgré la dispersion de ses enfants. Trois démembremens successifs n'ont pu anéantir sa nationalité, et tant qu'il restera un Polonais dans le monde, le proscrit représentera le principe de la souveraineté polonaise.

N'y avait-il donc que des factions républicaines en 92, puisque toutes mortes au 18 brumaire, la Gironde et la Montagne renaissent aujourd'hui ? si Vergniaud et Robespierre étaient des factieux et des anarchistes, comment se fait-il que leurs doctrines soient reprises par notre parti qui n'a pas l'intention de se faire tuer ni de tuer les autres ? Si l'on nous reconnaît les dignes héritiers de nos pères, et si leur succession n'est pas perdue pour nous après trente ans de prescription monarchique, comment nous appelle-t-on donc factieux, puisque nous ne sommes que les continuateurs d'un système dominateur de la société avant notre ère ? Les factions ne laissent pas à leur chute des principes éternels : que le juste-milieu se mette d'accord avec lui-même, qu'il cesse ses calomnies, ou qu'il traite de factieuses toutes les révolutions sociales qui sont accomplies, et en particulier notre révolution de 89 et celle de 1830. Le juste-milieu est-il de cette force-là ?

L'explication de tout ceci est que les royalistes embrouillés entr'eux sur l'origine actuelle de la royauté lancent contre les républicains des imputations qui retombent directement sur les premiers. N'est-il pas clair que si quelques partis sont destinés à périr en France, ce sont les partis monarchiques ? La république vivrait après la ruine des républicains d'aujourd'hui, et la monarchie ne vivrait pas après la ruine de Louis-Philippe.

Le temps ou l'avenir est donc pour nous, et non pour nos antagonistes.

Quant à la prospérité matérielle avec laquelle le juste-milieu se flatte d'endormir le peuple et de lasser l'opposition, nous répondrons que loin de redouter de voir entrer le système dans cette voie populaire, nous l'y poussons de toutes nos forces, et nous n'épargnons pas les avis à ce sujet. Nous sommes trop sûrs de l'impossibilité constitutionnelle du régime à embrasser cette ligne administrative, pour être affectés le moins du monde de cette belle démonstration ministérielle. Ce n'est pas sous lui que nous espérons jouir des joies

populaires, et sa nature s'oppose à une satisfaction qu'il ne nous donnera pas certainement.

Le gouvernement français ressemble en cela à ce parti de Wellington et des tories anglais, qui tendent au renversement de lord Grey, et comptent faire supporter leur régime à force de bienfaits répandus dans les classes inférieures, et dont le premier de tous est l'abolition de la réforme du parlement.

On lit dans le *National* à l'occasion des derniers duels politiques qui ont eu lieu à Paris :

Amis de la liberté de discussion autant que qui que ce soit, nous avons pour principe que la liberté de discussion n'existait plus si les écrivains pouvaient être obligés à rendre raison de leurs attaques à des personnes qu'elles n'auraient pas nominativement désignées. Ce que nous avons établi dans l'intérêt de la presse patriote, contre les provocations des agents de la police, des officiers de l'état-major de la garde nationale de Paris, des employés de diverses administrations, des corps d'officiers de certains régiments, et enfin des partisans de la légitimité, nous y persisterons contre nos propres amis s'ils pouvaient opposer des provocations violentes au droit qu'à tout gouvernement de défendre ses actes par la presse. Or, ce droit n'a nullement été attaqué par les hommes de notre opinion.

Ce que nous n'avons jamais admis, ce que nous n'admettrons jamais pour notre compte, c'est qu'on puisse, ainsi que cela s'est vu, venir demander compte à un journal, comme ami de M. le maréchal Lobau, de la duchesse de Berry, de M. le préfet de police, ou de M. le préfet de la Seine, d'opinions ou d'attaques qui intéresseraient personnellement M. le maréchal Lobau, M. Giquet, M. de Bondy, ou madame la duchesse de Berry. Mais si nous nous étions permis, journal indépendant que nous sommes, d'attaquer en masse les hommes d'une opinion opposée à la nôtre, de les accuser universellement de lâcheté, de sentimens bas, d'instincts féroces, d'habitudes populacières, de soif de pillage et de massacre ; si par l'effet de ces injures, de ces calomnies quotidiennement reproduites depuis deux ans, nous avions exaspéré les hommes qui s'honoreraient de cette opinion, et que les motifs les plus désintéressés, les convictions les plus généreuses y attacheraient, nous ne nous étonnerions nullement de nous trouver exposés à des provocations de la part de ces hommes poussés à bout, et nous nous mettrions en mesure de répondre avec les ressources de notre parti aux défis plus ou moins passionnés, plus ou moins nombreux du parti contraire. C'est ce que nous sommes tout disposés à faire pour telle opinion qu'on nous accuserait d'avoir traitée comme la nôtre a pu l'être depuis quelques mois par les feuilles du gouvernement.

Où la presse, soit ministérielle, soit opposante, doit être libre mais à ses risques et périls quand elle abuse de sa liberté, soit contre les individus, soit contre les classes d'individus. Bien loin que ce soit là un état d'esclavage pour la presse, c'est au contraire son état de liberté le plus avancé. Dans le pays du monde où la presse est le moins entravée par le fait du pouvoir, en Amérique, la liberté de publier son opinion sur les hommes et les choses n'a de limites que dans les susceptibilités des individus et des partis. Il y a beaucoup de duels en Amérique, causés par les abus de la presse, parce que la presse y est très-libre, très-puissante et très-étendue. Supprimez les entraves du timbre, du cautionnement, des frais de poste ; renoncez aux subventions ministérielles pour les uns, aux poursuites, aux amendes, aux emprisonnements pour les autres ; livrez chaque opinion à ses propres ressources, et il y aura alors égale liberté de discussion pour tous. Si, dans cet état de liberté sans limites, une opinion se laisse aller à quelque excès de publicité contre l'opinion contraire, ne croyez pas que ces excès restent impunis : le duel privé interviendra pour punir les offenses privées ; le duel collectif aura raison des injures générales et, très-certainement, l'abus sera détruit, sans que les choses soient poussées jusqu'à la guerre civile. Loin que ce soit là de la barbarie, c'est de la civilisation. Il faut bien qu'une société, assez avancée pour ne pas pouvoir se passer de la liberté de discussion, porte en elle quelque chose qui prévienne ou punisse l'abus de cette faculté de tout imprimer ; ce quelque chose est dans l'honneur des individus et des partis.

Et qu'on ne dise pas que plus la liberté de discussion s'étendra parmi nous, plus fréquent sera le recours des individus et des partis au duel politique. C'est précisément parce que nous ne jouissons encore que d'une fausse et incomplète liberté de discussion, c'est parce que la presse, dans son état actuel, ne représente pas seulement des opinions, mais des intérêts de pouvoir, que l'injure et la calomnie jouent un si grand rôle dans la polémique.

Nous discutons, nous, car nous paraissions avec des doctrines neuves ; nous travaillons pour un avenir que nous n'amènerons que par la persuasion ; nous allons chercher nos prosélytes jusque dans les rangs de l'armée que nous combattons ; nous avons besoin de toutes les ressources de la discussion pour nous soutenir et nous avancer sous un feu nourri de réquisitoires, d'amendes, d'emprisonnements, de saisies, de condamnations, d'avaries, de menaces violentes ; mais nous avons à faire à un principe qui, pour résister à nos attaques, voudrait pouvoir s'abstenir de discussion et se contenter de nous répondre par des persécutions brutales. Certainement la monarchie n'a plus rien à gagner parmi nous par la discussion ; elle ne peut que perdre. La monarchie se croirait beaucoup plus forte si demain elle pouvait supprimer les journaux sans que Paris murmure ; et nous nous croirions, nous, perdus sans retour si la liberté de la presse pouvait nous être ravie du consentement de la population de Paris. La discussion est notre moyen à nous, tandis qu'elle est le piège où la monarchie se sent prendre tous les jours malgré elle. Nous avons donc peu de mérite à vouloir aujourd'hui une liberté sans laquelle nos progrès seraient impossibles ; et le pouvoir à toute raison de détester cette liberté qui, tous les jours, le force à lire, comme dans un miroir, chaque pas nouveau qu'il a fait vers sa ruine.

La monarchie a une presse cependant, mais pour déclamer contre la liberté de la presse, contre l'esprit d'innovation ou de discussion, contre des progrès qui poussent à un avenir républicain. L'argument, à peu près unique, de cette presse, qui ne représente pas des opinions, mais des passions de pouvoir, c'est que le pouvoir est le plus fort, qu'il dispose de l'armée, des administrations, du budget, de la gendarmerie et du télégraphe, et que quiconque l'attaque est factieux, ambitieux, déçu, ennemi de tout gouvernement, de tout ordre, de toute société ; cela se dit sur tous les tons et s'accompagne de toutes les calomnies privées, de toutes les accusations générales par lesquelles un gouvernement monarchique aime à se persuader qu'il n'a pour ennemis que des êtres abjects, sans moralité, sans cœur et sans consistance.

Si les hommes généreux qui se sont dévoués à tous les périls d'une lutte fort inégale dans ses commencemens, s'indignent de ces outrages et les renvoient à ceux qui se les permettent, on leur

répond ironiquement que c'est là la liberté de discussion, et que s'ils sont vraiment partisans de cette liberté, il est étonnant qu'ils ne sachent pas avoir l'esprit mieux fait.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

Le maire de la ville de Lyon prévient les jeunes gens de la classe de 1832, étrangers au département du Rhône, qui ont demandé à passer au conseil de révision à Lyon, et auxquels des ordres de comparution n'ont pu être notifiés, faute d'adresses précises, qu'ils sont convoqués pour le lundi, 26 du courant, à dix heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville.

Ils peuvent se présenter au secrétariat de la mairie tous les jours non fériés pour retirer les ordres qui les concernent.

L'administration croit devoir en outre, dans l'intérêt des jeunes gens de Lyon, les prévenir que les opérations du conseil de révision ont été reportées aux époques ci-après :

Division du Nord, jeudi 12 septembre.

Division de l'Ouest, vendredi 13 id.

Division du Midi, samedi 14 id., à dix heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville.

Lyon, 17 août 1833.

Le maire de Lyon,
VACHON-IMBERT, adjoint.

J'ai l'honneur d'annoncer à MM. les artistes qui, d'après ma demande et en vertu de l'autorisation de M. Jordan-Leroy, adjoint du maire, chargé spécialement de la partie des beaux-arts, qu'une exposition de peintures et sculptures, de gravures et d'architectures, aura lieu dans la grande salle du Musée, à partir du 1^{er} au 30 novembre prochain.

MM. les artistes sont priés de vouloir bien adresser leurs ouvrages, avec une note explicative, au Secrétariat du Palais-des-Arts, du 20 septembre au 20 octobre. Aucune admission n'aura lieu passé ce dernier jour.

Le conservateur du Musée,
THIERRIAT.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 15 août.

A la suite d'un rapport de M. Humann, ministre des finances demandant un crédit supplémentaire pour la prime d'importation, le *Moniteur* de ce matin publie l'ordonnance suivante :

« Art. 1^{er}. Il est ouvert à notre ministre secrétaire-d'état des finances sur les fonds de l'exercice de 1833, un crédit supplémentaire de 5 millions de francs pour le service des primes à l'exportation des marchandises.

Par une autre ordonnance, l'interim du ministère de la guerre confié jusqu'à ce jour à M. le général comte Sébastiani, sera continué jusqu'au retour de M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil, par M. le comte de Rigny, ministre secrétaire-d'état au département de la marine.

On lit également dans le *Moniteur* :

« Aujourd'hui plusieurs journaux ont publié comme extraite des journaux de Rouen une liste dans laquelle M. Aroux annonce qu'il va réclamer de M. le garde des sceaux des explications positives et publiques. Cette lettre se termine par ces mots : *J'ai voulu que cette déclaration fût connue de tous.* »

« M. le garde des sceaux ainsi que MM. Bérenger et Barbet ne connaissent pas cette déclaration. S'ils en avaient eu connaissance les deux honorables députés auraient refusé leur concours à toute démarche dont le caractère aurait pu paraître blessant pour la dignité du gouvernement, et quant à M. le garde des sceaux l'inconvenance de la lettre insérée dans les journaux de Rouen, l'aurait empêché bien qu'à regret de recevoir cet ancien magistrat. »

Nous ne doutons pas en effet, que M. Barthe s'il avait prévu la publicité que devait donner la nouvelle lettre de M. Aroux publiée dans les journaux de ce matin à son despotisme du bon plaisir n'eût refusé de lever lui-même le peu de soupçons qui pouvaient encore rester sur les motifs de cette destitution frappant avec tant de légèreté sur un homme qui tout en réclamant contre l'arbitraire du ministre responsable, croit devoir protester encore de son dévouement au roi qui, comme on le sait règne et ne gouverne pas, et ne peut manquer d'ouvrir les yeux à tous ceux qui comme lui croyaient encore pouvoir servir ce gouvernement sans abdiquer tout sentiment d'honneur et de dignité personnelle. Quant aux honorables Bérenger et Barbet, quel que soit leur respect pour la dignité du gouvernement, nous nous plaçons à croire qu'ils ne peuvent regretter une démarche qui a fourni à un magistrat, leur ami, les moyens de lever tous les doutes sur sa probité que des insinuations perfides n'avaient pas craint d'attaquer fût-ce même au dépens de très-haut et très-honoré garde des sceaux.

— Le génie fait exécuter de nouveaux travaux dans l'intérieur de l'Ecole militaire, au Champ-de-Mars. On répare et on fortifie les grilles, et nous ne serions pas étonnés que l'on fit percer des meurtrières comme au corps-de-garde de l'intérieur de la ville.

— Le général Schram et l'inspecteur aux revues, Tarquoz, à la suite de la revue et inspection qu'ils ont passées le 20 de ce mois, ont fait mettre au rebut une grande partie des fouritures de lit et de logement de l'Ecole militaire. Hier, une grande quantité de matelas et couvertures ont été remplacés.

Espérons que de semblables améliorations seront également faites dans les départemens et que MM. les inspecteurs veilleront avec autant de soin à la bonne tenue des casernes qu'à celle des soldats.

— Hier et ce matin des couronnes ont été déposées au pied de la colonne de la place Vendôme, avec des médaillons en plâtre à l'effigie de Napoléon.

Des brigades de sergens-de-ville stationnent dans les environs ; les postes de la chancellerie, de la liste-civile, des finances et de l'état-major, ont été renforcés. Rien pourtant ne peut justifier ces mesures, à moins que l'on ne veuille regarder comme une conspiration ou un embauchage la petite distribution que le général Bertrand a fait faire à deux cent vingt invalides, au nom de leur ancien général.

— Le voyage de Compiègne a été fort triste ; les mauvaises nouvelles y pleuvaient. Malgré tous les soins de la camarilla pour populariser près de l'armée le prince Rosolin, le nouveau maréchal-de-camp ne fait guères de progrès dans l'affection des soldats ; quelques-uns même se sont permis des sautes et des chansons sur ce général improvisé, où ses talens militaires et ses hauts exploits étaient racontés avec toute la malignité française et la franchise du soldat. Grande a été la colère des officiers courtisans, et l'on fait les recherches les

plus minutieuses pour en découvrir les auteurs. S. M. elle-même s'est adressée à tous les chefs de corps et les a questionnés sur l'esprit de leurs soldats et leur tendance pour les associations secrètes.

A de telles questions il a été répondu, comme on le pense, avec toute la sincérité d'un courtisan à un roi, et chacun a protesté que le dévouement du corps qu'il commandait était égal au sien.

Une autre propagande aurait aussi été signalée dans l'armée, et le maréchal Gérard se serait vu contraint de demander des mutations importantes parmi les officiers supérieurs, connus par leurs affections légitimistes. Le maréchal Soult est accusé d'avoir voulu, par l'avancement arbitraire qu'il a donné à un grand nombre d'officiers, se créer une sorte de cohorte prétorienne, et ces accusations, jointes aux manœuvres doctrinaires, ont considérablement ébranlé le crédit du maréchal.

Les nouvelles de Rome arrivées hier au cabinet du roi ont donné lieu à une conférence entre les chargés d'affaires d'Autriche et du saint-siège et M. le comte Sébastiani qui ne doit plus être que le prête-nom de celui pour qui tout autre ministre pouvait penser par lui-même est devenu un intermédiaire trop gênant. La diplomatie renouvelle ses instances pour forcer l'évacuation d'Aucône avant le mois d'octobre, comme on en était convenu. Une note a été adressée à notre ministre à Rome pour obtenir cette prolongation de notre occupation; mais on doute qu'elle réussisse.

C'est le duc de Mortemart qui a enfin été choisi pour représenter Louis-Philippe à Toplitz. On espère que ce personnage ne sera pas désagréable aux rois de Prusse et d'Autriche et pourra servir de médiateur près de Charles X.

Le duc de Mortemart a eu, nous assure-t-on, plusieurs conférences avec le duc de Broglie et le roi. Les légitimistes ne doutent pas que les souverains réunis ne proclament dans un acte collectif que les traités de 1815 leur imposent l'obligation de soutenir les droits de Henri V, et la régence instituée par Charles X avant son abdication. M. de Barbançois aurait menacé de rendre publique la correspondance des divers membres de la branche cadette et de la branche aînée, et des négociations sont entamées par les amis de l'un et de l'autre pour empêcher cette publication qui ne peut tourner, disent-ils, qu'au profit de l'anarchie et des intérêts révolutionnaires. M. Royer-Collard et Mad. Récamier sont cités comme les deux agens de cette intrigue.

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Spontini, auteur de la musique d'un grand nombre d'opéras, et entre autres de *Tarare* et de la *Vestale*, s'est retiré depuis long-temps à Berlin, où il est parvenu à un âge très-avancé, et joint de la considération universelle. On a répondu, il y a quelques années, le bruit que Spontini, à la suite d'une fièvre cérébrale qui avait momentanément affaibli ses facultés, aurait fait les révélations les plus étranges. Il se serait accusé d'avoir, par jalousie, empoisonné, à Vienne, le célèbre Mozart, qui est mort d'une maladie de langueur à l'âge de 36 ans.

M. Louis Relstab, auteur d'un recueil périodique, ayant accueilli cette tradition consignée dans tous les journaux du temps, s'est vu attaqué en diffamation devant le tribunal de Berlin. M. Relstab n'ayant parlé du prétendu empoisonnement de Mozart que comme d'un fait évidemment faux et absurde, et de la folie et des prétendues déclarations de Spontini que sous la forme dubitative, M. Spontini a été débouté de sa demande.

La *Gazette des Tribunaux* a plusieurs fois entretenu le public des procès que le duc Charles de Brunswick a eus à soutenir contre les fournisseurs des équipemens militaires et d'armes destinés à son expédition armée. Un de ces fournisseurs, M. Estibéau, marchand tailleur à Bordeaux, a obtenu au tribunal de commerce de cette ville un jugement, confirmé par arrêt de la cour royale, qui condamne Son Altesse par corps au paiement de 50,000 fr. Des poursuites ont été dirigées en vertu de ces jugemens et arrêt, et une ordonnance de référé, en date d'hier, a fait main-levée des oppositions du prince. Les gardes du commerce se sont mis à sa poursuite au sortir du référé, mais toutes leurs recherches ont été vaines. Nous ignorons si pour cette fois M. le duc de Brunswick offrira aux gardes du commerce un autre Sosie, comme il prétend l'avoir fait à la police au mois d'août dernier, en lui faisant conduire en Suisse une personne autre que lui.

Nous sommes dans le siècle des contrefaçons, et il n'y a réellement plus à l'heure qu'il est aucun droit de propriété possible à maintenir en son entier. On a contrefait les dessins, on a contrefait les gravures, on a contrefait les lithographies, on a contrefait les livres; voici maintenant qu'on vient contrefaire les écharpes servant à la toilette de nos élégantes.

Le sieur Rejannier possède à Latz, dans les Pyrénées, une fabrique de ces tissus connus sous le nom de *barréges*, et les voyageurs qui se rendent continuellement aux eaux, ne manquent jamais de venir chez lui faire de nombreuses emplettes. Des *colliers-écharpes*, avec un dessin colorié, représentant une paysanne du Béarn, avaient surtout obtenu la vogue, lorsque M. Rejannier découvrit qu'une demoiselle Idrac, qui tient à Bagnères-de-Bigorre une fabrique semblable à la sienne, avait contrefait ses écharpes-colliers. Il forma plainte en contrefaçon, et l'affaire se présentait à l'audience de ce jour.

M. Parquin, pour M. Rejannier, a exposé que son client ayant déposé, aux termes de la loi, son dessin au tribunal de commerce de Paris, il en devenait propriétaire exclusif; et qu'en conséquence M. Idrac devait être condamnée comme contrefacteur.

M. Delangle, avocat de M. Idrac, tout en reconnaissant la similitude parfaite des deux dessins, a soutenu qu'en matière de dessins de châles, un fabricant ne songeait presque jamais à conserver sa propriété; que si dans l'espèce M. Rejannier eût voulu en agir autrement, il aurait dû déposer son dessin au tribunal de commerce du lieu de son exploitation, et non à celui de Paris, comme il l'avait fait dans l'espèce.

M. Horson s'est présenté pour M. Paturle Lupin, négociant à Paris, qui avait été chargé de l'impression, et contre lequel la prévention avait été abandonnée.

M. le procureur du roi s'en est rapporté à la justice. Après quelques minutes de délibération en la chambre du conseil, le tribunal a rendu son jugement qui renvoie les prévenus de la plainte, et condamne Rejannier aux dépens.

(Gazette des Tribunaux.)

Nouvelles.

— On lit dans la *Tribune*:

Nous avons reçu aujourd'hui un volume in-octavo, intitulé *Deux ans de règne*, par Alphonse Pepin, avocat. D'après la multitude des renseignements que nous avons trouvés dans ce

livre, et la précision avec laquelle certains détails secrets y sont exposés, il est facile de voir que derrière le nom de M. Pepin dont le dévouement à la dynastie est bien connu, se cache un auguste écrivain dont le *Journal de Paris* a quelquefois reçu la confiance. Ce sera une raison pour nous d'examiner cet ouvrage avec tout le soin que mérite une élucubration de Louis-Philippe.

— On nous écrit de Perpignan 6 août:

M. Viennet, député de l'Hérault, a reçu hier dans nos murs un commencement de charivari. Il paraît que l'autorité était prévenue, car elle a déployé toutes ses forces, infanterie et cavalerie, et les attroupemens se sont dissipés après les trois sommations qui ont été faites par le commissaire de police. Cet appareil militaire à l'égard de gens qui ne voulaient que s'amuser a surpris tout le monde; la troupe est restée debout pendant quatre heures, on s'est vengé sur les autorités, en déversant sur elles, en se retirant, le bruit et les huées destinées au député.

(Gazette du Languedoc.)

CAMBRAT, 10 août. — Mercredi dernier, dans l'après-midi, quelques jeunes gens de notre ville se promenaient à cheval sur la route de Valenciennes. Aux environs d'Escandœuvres, ils voient arriver un courrier précédant une voiture qui allait un train de poste. Aussitôt de se ranger sur l'un des côtés de la route. Néanmoins, en passant près des cavaliers citadins, le postillon avant-courreur leur lance plusieurs coups de fouet dont sa main est armée. Heureusement il n'atteint que le cheval d'un des promeneurs, et celui-ci en est quitte pour quelques ruades. D'où venait donc tant d'insolence? La voiture arrive, et l'on reconnaît le duc d'Orléans se rendant à Bruxelles pour assister au baptême du fils de Léopold, et c'est un de ses gens qui salue avec tant de politesse nos concitoyens. On ne se permettait pas plus quand la France était divisée en nobles et vilains. Nous n'osons mettre sur le compte de M. le duc, l'incartade de son valet; si la culpabilité d'un tel fait venait de plus haut, nous rappellerions que deux révolutions populaires sont passées sur notre patrie, et qu'aujourd'hui on ne reconnaît vilain parmi nous, que les gens malhonnêtes et mal appris, fussent-ils princes, fussent-ils même rois.

(Libéral du Nord.)

— Depuis quelque temps on vend dans Paris un papier sur lequel on peut faire naître une écriture noire et lisible, en écrivant avec de l'eau et de la salive. Un de nos correspondans nous fait connaître que la formule de ce papier se trouve dans un ouvrage d'Alyon, intitulé: *Cours de chimie*, t. 3, p. 245. On y lit:

« Pour produire des lettres noires sur du papier avec de l'eau, prenez trois parties de sulfate de fer calciné à blanc, deux parties de noix de Galle et une partie de gomme arabique; réduisez le tout en poudre impalpable, frottez votre papier avec cette poudre et une patte de lièvre, écrivez ensuite sur ce papier, avec de l'eau, les lettres seront noires. »

— La blessure de M. Gallois, sans être très-grave, exige beaucoup de soins. Le coup a porté sur l'os, à deux pouces au-dessus de la rotule. On a mis encore ce matin vingt sangsues, dont l'application a été rendue nécessaire par l'inflammation et par un peu d'engorgement qui se manifeste au genou.

— Quand, par l'effet d'une collision évidente entre les bandits de diverses nations, des Roméiotes repoussés de la morée, des Albanais en guerre constante avec tous les gouvernemens, saccagèrent la ville d'Arta, les commissaires français et anglais, chargés de la démarcation de la Grèce, étaient dans cette malheureuse cité. Toute résistance était impossible contre cette irruption de barbares. Le lieutenant-colonel français Barthélemy se hâta d'arborer sur son quartier un pavillon tricolore; et, pendant cette longue scène de meurtre et de pillage, le pavillon fut respecté par tous les agresseurs. Le colonel Barthélemy est aussi parvenu à sauver non-seulement les commissaires démarcateurs et tous leurs gens, mais encore plus de quatre-vingt personnes qui trouvèrent asile chez lui pendant cet affreux désastre.

— Le roi Léopold a envoyé à Mgr. l'archevêque de Malines, à l'occasion du baptême, une magnifique tabatière en or, enrichie de diamans et avec le chiffre du jeune prince. Cette tabatière a coûté, dit-on, environ 40,000 fr.

— Il paraît qu'on n'avait jamais vu un aussi grand nombre d'Anglais entreprendre le voyage du continent que pendant cette année. On porte à plus de 50,000 le nombre de ceux qui sont venus en France ou qui sont partis pour Rotterdam, afin de se rendre en Allemagne et de descendre jusqu'en Hongrie.

— La lettre suivante a été adressée à M. le procureur du roi de Paris:

Monsieur,

Le 31 juillet dernier, un agent de police a été tancé par M. le président de la police correctionnelle, parce qu'il avait arrêté un crieur public sous le prétexte du timbre, conformément aux ordres de M. Gisquet et contrairement à la loi.

L'écrit que vendait ce crieur est intitulé: *Pourquoi nous sommes républicains*. L'acquiescement a été prononcé à l'égard du timbre.

Je suis crieur public; je veux vendre de cet écrit, et me suis présenté chez M. Montmort, commissaire de police, rue de Joay, pour en déposer un exemplaire, conformément à la loi du 10 décembre 1830. Celui-ci a refusé de le recevoir, ainsi qu'un recueil de chansons et la *Marseillaise*, parce qu'elle n'était pas timbrée, comme le sont les *avis* et les *journaux*. Il m'a parlé d'une de vos lettres, Monsieur le procureur du roi, qui l'engage « à inscrire les noms des » colporteurs qui se présentent au visa, afin que le parquet » ne les poursuive pas lorsque M. Gisquet les fera arrêter. »

Je me suis conformé à la loi, je vendrai.

Mais si M. Gisquet veut me faire arrêter parce que j'use de mon droit; si M. Gisquet veut me faire arrêter lorsque je viens de lire qu'on ne peut pas me mettre en cause, cette arrestation est donc arbitraire, et étant arbitraire, je puis donc opposer la résistance; c'est ce que je ferai.

Je sais, Monsieur le procureur du roi, que vous avez souvent ordonné à MM. les commissaires de police de se conformer à la loi plutôt qu'aux ordres de M. Gisquet; mais ceux-ci qui craignent de perdre leurs places n'en font rien.

Quelques centaines de jugemens de police correctionnelle, et même de la cour royale, ont déclaré M. Gisquet mal fondé dans ses prétentions. M. Gisquet se moque de la police correctionnelle et de la cour royale. C'est aux citoyens à les faire respecter. Je commence.

J'ai l'honneur, etc.

DELENTE, 1315^e crieur public.

— Le tonnerre est tombé hier au soir à Beau-Grenelle, rue Croix-Nivert, devant la porte de M. Dugat, marchand de

vins; il est entré dans la salle, a tourné autour du comptoir sans blesser personne; de là il a passé dans une pièce voisine où se trouvaient plusieurs buveurs attablés; il a traversé cette chambre sans occasionner le moindre accident; puis il a suivi l'escalier, s'est arrêté au deuxième étage, qui est loué en garni; il a pénétré dans une chambre où sept personnes étaient couchées, et après les avoir effrayées, il a disparu par la cheminée, où il a laissé des traces de sa visite, car il est tombé une assez grande quantité de plâtras dans la rue.

Le tonnerre est tombé en plusieurs autres endroits, sur l'Odéon, dans la rue Saint-Denis et dans la rue Montesquieu.

— On lit dans le *Mémorial de la Scarpe*, feuille appartenant au juste-milieu modéré:

« Depuis quinze jours des réfugiés étrangers en assez grand nombre traversent nos départemens du Nord pour se rendre à la frontière. La plupart sont expulsés du territoire par mesure administrative.

Sur la terre hospitalière de France, le malheur a toujours été respectable et certain de trouver une main secourable; aussi partout ces réfugiés ont-ils reçu un accueil amical, des secours et des consolations. On nous écrit cependant qu'à Lens cette loi d'humanité: Respect au malheur, a été mise en oubli par un certain adjoint qui, pendant les fêtes anniversaires de juillet, a refusé d'arborer les couleurs nationales. Un capitaine italien, à peine remis d'une luxation de la cuisse, s'étant présenté chez lui pour en obtenir les moyens de transport auxquels sa position lui donnait droit, aurait été accueilli par lui d'une manière aussi impolie qu'inconvenante, et cet oubli des convenances aurait eu pour suite une altercation dont l'adjoint unicolore n'a pas eu à se féliciter. »

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres 13 août. — Consolidés en compte 88 7/8 89. (Cote de 4 heures) 89 1/4 89 1/2.

Les nouvelles extraites des lettres particulières reçues de Portugal confirment toutes les prévisions que l'on avait exprimées sur le peu de probabilité d'une réaction en faveur de don Miguel, soit du côté d'Oporto soit d'ailleurs. Nos braves gens de Bourse ont d'ailleurs tranché la question, car le bruit général dans la cité est que don Miguel est en ce moment à Londres, où il viendrait d'arriver après avoir débarqué à Southampton, en compagnie du capitaine Elliott. On dit aussi que le gouvernement a envoyé cette nuit, des dépêches très-pressées à Falmouth, pour les faire parvenir par un bateau à vapeur à Lisbonne, et que ces dépêches sont relatives à l'arrivée de don Miguel en Angleterre. Nous donnons ces nouvelles sans en garantir le moins du monde l'authenticité. Nous pouvons même en contredire la dernière partie, le navire en question étant envoyé à l'amiral Parker avec des instructions sur la conduite qu'il devra suivre dans certains cas spécifiés.

(Globe.)

— Aujourd'hui a eu lieu à Freemason's Hall une réunion tendante à venir au secours des malheureux Polonais qui se trouvent en Suisse. Lord Dudley Stuart a présidé l'assemblée à laquelle ont assisté plusieurs dames et beaucoup de Polonais. Nous y avons vu les lords Clanricarde et Sandon, le colonel Leicester Stanhope, M. Wantworth Beaumont, M. Ewart, sir H. Verney et M. D. Brown. Le président ayant exposé le but de la réunion dans un discours rempli de convenance, deux projets d'adresse ont été lus à l'assemblée, l'un du Comité National de l'émigration polonaise à la nation anglaise, mentionnant que 500 Polonais ont récemment quitté la France pour se rendre en Suisse, se trouvent dans un grand dénûment et réclament des secours urgents. L'autre adresse est des réfugiés polonais en Suisse au comte Anastasius Dinan capitaines dans l'armée polonaise. — L'assemblée a adopté plusieurs résolutions pour venir au secours de ces braves aujourd'hui si malheureux.

(Globe.)

— On lit dans le *Courier*:

Nous n'avons pas de nouvelles ultérieures du Portugal. Il circule plusieurs bruits, mais ils sont si contradictoires que nous ne les répéterons pas. Quoique nous soyons partisans zélés de la cause de la reine, nos lecteurs peuvent être assurés que nous leur donnerons un récit impartial des événemens du Portugal. Jusqu'à ce moment on ne sait rien de plus, sur la position respective de don Miguel et de don Pedro, sinon que les troupes de la reine sont en possession des deux villes de Lisbonne et d'Oporto et que don Miguel est maître de presque tout le reste du pays. Que les troupes de don Miguel lui demeurent fidèles, c'est ce que personne ne peut savoir; après l'expérience de trente dernières années, il serait bien hardi celui qui pourrait prédire les changemens d'opinion survenus parmi une soldatesque exposée à l'action de toutes les influences morales et politiques.

LIBRAIRIE.

EN VENTE:

JEUDI 22 AOUT:

Dans les bureaux du *Précurseur*, de la *Glaneuse*, de l'*Echo de la Fabrique*, et chez BARON et BABEUF, libraires à Lyon.

NOUVEAU

CATÉCHISME RÉPUBLICAIN,

INDIQUANT A TOUT CITOYEN

SES DROITS, SES DEVOIRS,

Et la Forme de Gouvernement qui convient le mieux à la Gloire et au Bonheur d'un Peuple.

Brochure in-8° d'environ 80 pages.

Prix: 60 cent.

TRAITÉ

DES SOCIÉTÉS

COMMERCIALES,

Accompagné d'un Précis de l'Arbitrage forcé, et suivi de Modèles des divers Genres d'Actes de Sociétés commerciales.

PAR MM. MALPEYRE ET JOURDAIN, AVOCAT ET JUGE-SUPPLÉANT.

Un fort volume in-8°. — Prix: 7 f. 50 c.

A Paris, chez MANSUT fils, rue de l'École de Médecine, n° 4.

